

N<sup>o</sup> 3

Mariage  
Pierre Guillaume  
de  
Louise Françoise  
Ladeuilhe

L'an mil huit cent quatre vingt trois et le six février à sept heures du soir.  
Par devant nous Romain Dombervand, maire, officier de l'état civil de la commune de  
Barbaran, arrondissement de St. Gaudens, département de la Haute-Garonne. Ont comparu :  
Le sieur Pierre Guillaume, né à Lagrange, département des Hautes-Pyrénées  
le six sept mai mil huit cent vingt six, ainsi qu'il résulte de l'extrait en forme qu'il  
nous a remis, profession de cultivateur, demeurant à Barbaran, département de la Haute-  
Garonne, fils majeur de Pierre Denis, âgé de cinquante trois ans, cultivateur et  
demeurant à Lagrange, Hautes-Pyrénées, et de Jeanne Marie Marmouget, âgée de  
cinquante cinq ans, profession de ménagère, demeurant avec ledite commune de  
Lagrange, vivants, procédant avec le consentement de son père et de sa mère.

Et demoiselle Louise Ladeuilhe, nous disons Louise Françoise Ladeuilhe  
née à Barbaran, département de la Haute-Garonne le huit novembre mil huit cent vingt trois  
ainsi qu'il résulte de son acte de naissance que nous avons sous la main et dont il est tenu  
demeurant avec Barbaran, fille majeure de Baptiste Ladeuilhe, âgé de cinquante  
sept ans, menuisier et de Marie Fournier, ménagère, âgée de cinquante cinq ans,  
demeurant avec Barbaran, vivants, procédant avec le consentement de son père et de sa mère.

Après avoir entendu les motifs de l'interpellation que la loi fait en matière de mariage  
par devant nous Duran, notaire à Labroquère, Haute-Garonne, ledit six février, ce jourd'hui,  
nous avons requis de procéder à la célébration de leur mariage dont la publication est faite en  
matière commune et en celle de Lagrange le dimanche huit et quinze derniers jours  
qu'il n'est intervenu aucune opposition.

Après avoir donné lecture et toutes les pièces ci-dessus mentionnées ainsi qu'un Chap.  
du Code civil tit. sur le mariage, faisant droit à la requête des comparants, nous leur  
avons demandé s'ils voulaient se prendre pour époux. D'après leur réponse séparée et affirmative  
nous avons prononcé, en vertu de la loi, que ledits sieur Guillaume Pierre et Louise Françoise  
Ladeuilhe sont unis par le mariage. Dont acte.

Acte fait, passé et lu publiquement dans l'une des salles de la maison commune, le porteur  
ouvert en présence des père et mère des époux et de Jean Béarn, instituteur à St. Michel (Pyrénées  
Orientales, âgé de trente un ans, père de l'époux, de Dufour Jean, âgé de vingt sept ans, Dubac  
François, âgé de vingt six ans, Bourban Césaire, âgé de trente deux ans, tous trois propriétaires,  
demeurant à Barbaran, non parents des époux, témoins majeurs, lesquels, ainsi  
que les époux et les père et mère des époux ont signé avec nous le présent acte, non les  
mères des époux qui de ce par nous séparément requis ont déclaré ne savoir

Pierre G.  
Ladeuilhe D. Béarn  
J. Dufour Ladeuilhe  
Le Maire  
Dombervand

N<sup>o</sup> 4



Naissance  
Bonjon  
Marguerite Louise

L'an mil huit cent quatre vingt trois et le six février à quatre heures  
du soir, par devant nous Romain Dombervand, maire, officier  
de l'état civil de la commune de Barbaran, arrondissement de St. Gaudens, Haute-Garonne

Ont comparu Bonjon Adrien, âgé de vingt six ans, marchand colporteur,  
domicilié à Barbaran, lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né aujourd'hui  
à une heure du soir, à Barbaran, de lui déclarant et de Marie Madet, âgée de vingt-  
cinq ans, ménagère, demeurant au même lieu, mariés.

Lequel enfant on a donné le prénom de Marguerite Louise.  
Présent le sieur Ladeuilhe Théodore, âgé de trente neuf ans, instituteur  
et Madet Pierre, âgé de vingt deux ans, cultivateur, domiciliés à Barbaran,  
lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.  
Chassagnon Bonjon Adrien  
Madet Louise  
Le Maire  
Dombervand

N<sup>o</sup> 5  
Naissance  
Jean Baptiste  
Lafont

Séparation de corps  
avec son épouse MEDAT  
Pauline - Jugement  
Tri. grande instance à  
St. Gaudens du 23 juin  
1859

Scide le 16  
Mars 1857.

L'an mil huit cent quatre vingt trois et le vingt un février, à midi.  
Par devant nous, Romain Dombervand, maire, officier de l'état civil de  
la commune de Barbaran, arrondissement de St. Gaudens, Haute-Garonne.

Ont comparu Lafont Jean Marie, âgé de trente deux ans, cultivateur, domicilié  
à Barbaran, lequel nous a présenté un enfant du sexe masculin, né aujourd'hui à une  
heure du matin, à Barbaran, de lui déclarant et de Marie Josephine Vigueras, âgée de  
vingt huit ans, ménagère, demeurant au même lieu, mariés.

Lequel enfant on a donné le prénom de Jean Baptiste.  
Présent le sieur Ladeuilhe Théodore, âgé de trente neuf ans,  
instituteur, et Madet Pierre, âgé de vingt deux ans, cultivateur, domiciliés à Barbaran,  
lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le présent acte, après lecture faite.  
Chassagnon Lafont  
Le Maire  
Dombervand

N<sup>o</sup> 6  
Naissance  
Christine Marie Bertrand  
Verdier

Le mariage a été célébré  
le 21 Mars 1857  
à Labroquère  
Ladeuilhe Marie  
98 Labroquère le 21 Mars 1857  
Le Maire

L'an mil huit cent quatre vingt trois et le vingt deux février à midi. Par devant nous Romain Dombervand  
mairie officier de l'état civil de la commune de Barbaran, arrondissement de St. Gaudens, Haute-Garonne. Ont comparu :  
Le sieur Verdier, âgé de vingt huit ans, cultivateur, à Barbaran, lequel nous a présenté un enfant du sexe  
masculin, né aujourd'hui à six heures du matin, à Barbaran, de lui déclarant et de Sophie Laperade, âgée de vingt huit  
ans ménagère demeurant au même lieu, mariés. Lequel enfant on a donné le prénom de Christine Marie Bertrand.

Présent le sieur Ladeuilhe Théodore, âgé de trente neuf ans, instituteur, et Bertrand Louis, âgé  
de trente quatre ans, propriétaire, domiciliés à Barbaran, lesquels, ainsi que le père, ont signé avec nous le  
présent acte, après lecture faite.  
Chassagnon Verdier  
Le Maire  
Dombervand